

Objectifs de la formation :

- Être capable de mesurer l'impact des règles d'urbanisme dans une transaction immobilière.
- Être en mesure d'expliquer les mécanismes des autorisations de construire (permis de construire ou déclaration de travaux).
- Être apte à utiliser un certificat d'urbanisme.

Pour le public immobilier bancaire et conseillers en gestion de patrimoine : permet d'obtenir les heures de formation justifiant des compétences indispensables pour le renouvellement des cartes d'agent immobilier dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Cette carte est indispensable à l'exercice de l'activité d'agent immobilier, syndic, administrateur de biens, marchands de listes ainsi que le public bancaire et les conseillers en gestion de patrimoine indépendants.



Public concerné :

Toute personne qui travaille dans l'immobilier (agents immobiliers, gérants, directeurs, négociateurs, commerciaux, agents mandataires, vendeurs, VRP, consultants) et toute personne qui effectue de la prospection et/ou est amenée à développer, suivre et fidéliser une clientèle.

Mais aussi toute personne qui commercialise des actions ou des parts de sociétés immobilières (tout le personnel bancaire et les conseillers en gestion de patrimoine). Également les salariés, demandeurs d'emploi ou toute autre personne en reconversion et qui souhaite travailler avec des entreprises publiques et privées afin de pouvoir obtenir des subventions de l'État ou des organismes collecteurs.

C'est également un gage de qualité pour se différencier et répondre à des demandes d'entreprises ou de particuliers.

Les informations pratiques :

Durée de la formation : 14 heures sur 2 jours

Prérequis : Aucun

Dates : à définir

Lieu : à définir

Modalités d'accès : à la signature de la convention

Délais d'accès : De 2 jours avant la formation à 45 jours

Tarif présentiel en Inter : 750€ HT soit 900€ TTC par personne

Tarif distanciel en Inter : 650€ HT soit 780€ TTC par personne

Tarif Intra de 1 à 8 pers : nous consulter pour obtenir un devis

Tarif Intra au-delà de 8 pers : nous consulter pour obtenir un devis

L'encadrement :

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique
entourée d'une équipe de
professionnels vous permettant
d'aborder toutes les situations de
l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail :
contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier
depuis 14 ans, diplômée de l'ICH
(Institut de la Construction et de
l'Habitat).

Modalités d'évaluation :

Evaluation sommative au travers
d'un questionnaire tout au long
de la formation.

Evaluation de la formation par un
QCM pour mesurer l'atteinte des
objectifs avec un taux de bonnes
réponses au minimum de 70%.

Evaluation à chaud par question-
naire sur le niveau de satisfaction.



Programme de la formation :

Formule :

- Présentiel / Distanciel
- Accessibilité : Pour les personnes en situation d'handicap, nous contacter.
- Les + de la formation : Permet de valider les heures de formation obligatoire dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Méthode pédagogique :

- Pédagogie interactive : Exposés et exercices en sous-groupe, les études de cas peuvent être construites à partir des informations transmises par les participants. Tout au long de la formation des questions sont posées à l'ensemble des participants pour mesurer le niveau d'acquisition.

Au redémarrage de la session, un feed back doit-être Effectué par rapport à la session précédente.
Remise d'un support de la formation au participant en fin de formation.

Jour 1 :

1) Tour de table

Présentation du programme
Tour de table
Règles de vie
Test de positionnement

2) Les règles nationales et locales

Les principes du droit de l'urbanisme
Le règlement national d'urbanisme
Le plan local d'urbanisme (PLU) : contenu et effets juridiques
La carte communale
Le certificat d'urbanisme

Jour 2 :

3) Les différentes autorisations d'urbanisme

Le champ d'application des différentes autorisations d'urbanisme
La procédure de délivrance des autorisations d'urbanisme : demande, instruction, décision

La mise en œuvre

L'encadrement :

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique
entourée d'une équipe de
professionnels vous permettant
d'aborder toutes les situations de
l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail :
contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier depuis
14 ans, diplômée de l'ICH (Institut
de la Construction et de l'Habitat).

Modalités d'évaluation :

Evaluation sommative au travers
d'un questionnaire tout au long
de la formation.

Evaluation de la formation par un
QCM pour mesurer l'atteinte des
objectifs avec un taux de bonnes
réponses au minimum de 70%.

Evaluation à chaud par question-
naire sur le niveau de satisfaction.



Programme de la formation :

4) Les différentes autorisations d'urbanisme

Le champ d'application des différentes autorisations
d'urbanisme.

La procédure de délivrance des autorisations d'urbanisme :
demande, instruction, décision.

La mise en œuvre des autorisations d'urbanisme : validité,
adaptation, contrôle de la conformité.

La gestion des recours sur un permis de construire.

5) Les divisions foncières

Le lotissement : notion, autorisation d'urbanisme requise,
réalisation et gestion des équipements communs,
commercialisation des lots...

Les autres procédures de division foncière.

6) Le contrôle de l'utilisation des biens immobiliers

Les différents acteurs publics

Le droit de préemption

L'expropriation

Le rapport LAGLEIZE

7) Les procédures d'aménagement public

Les zones d'aménagement concerté (ZAC) : création,
réalisation, achèvement

Les autres procédures d'aménagement urbain public : contrat
de développement territorial, procédures spécifiques aux
interventions sur quartiers existants

8) Test de positionnement des acquis

QCM

9) Bilan de la formation

Tour de table